

Séance du 6 juillet 2023**Nombre de conseillers**

en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

Absents ayant donné pouvoir : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PACV/90-2023**Approbation de la convention entre le Conseil Départemental et la commune
d'Onet-le-Château pour les travaux d'aménagement de la RD 988
Route d'Espalion**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,

ENTENDU que des travaux d'aménagement de la RD988 (route d'Espalion), entre le giratoire de Saint-Marc et le giratoire de La Roque, sont prévus.

ENTENDU que cette opération fait partie du programme pluriannuel 2022-2026 d'aménagement des routes départementales sur le territoire de la communauté d'agglomération.

CONSIDERANT que ce projet prévoit une requalification plus urbaine de cette section de voie départementale et de ses abords, avec, outre la réfection de la chaussée, la création d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton sécurisé.

ENTENDU qu'en application des dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique, le Conseil Départemental est désigné comme maître d'ouvrage unique.

CONSIDERANT que la convention ci-annexée précise les modalités d'intervention financières et de gestion des deux collectivités.

CONSIDERANT que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 809 000 € HT soit 970 800 € TTC pour un linéaire de 780 mètres et suivant le plan de financement sous-détaillé :

Désignation des travaux	Montant HT	Département	Commune
Travaux préalables	25 000,00 €	25 000,00 €	
Chaussée	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Voie douce en agglomération	92 571,43 €	8 000,00 €	84 571,43 €
Voie douce hors agglomération	69 428,57 €	34 714,29 €	34 714,29 €
Voie douce direction Calcomier	25 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
Séparation voie douce chaussée	71 000,00 €	35 500,00 €	35 500,00 €
Îlots/Trottoirs	34 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Assainissement	164 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €
Signalisation	14 000,00 €		14 000,00 €
Plantations	14 000,00 €		14 000,00 €
TOTAL HT	809 000,00 €	364 714,29 €	444 285,71 €
TVA	161 800,00 €	161 800,00 €	0,00 €
TOTAL TTC	970 800,00 €	526 514,29 €	444 285,71 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve la convention portant sur l'aménagement de la RD 988 entre le giratoire de Saint-Marc et celui de La Roque, entre le Conseil Départemental et la commune d'Onet-le-Château telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 11 JUIL. 2023

Et de la publication le : 12 JUIL. 2023